

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ECOLE DU 21 octobre 2021**

Convocation adressée le 14 octobre 2021 par la directrice / le directeur de l'école
Le Conseil d'école s'est réuni le 21/10/2021 à 18 heures
Secrétaires de séance : Mesdames Franzin et Citérin

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Madame Lemêlé Ferré Christelle	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mes Aymond, Franzin, Maire, Citérin, Morin, Bitouzé, Lissajoux, Manceau, Soulas. MM Albert, Brun.	Enseignants.es adjoint.es
ELU	
M. Juteau	Maire
Mme Desbois	DGS
M. Delplanque	Délégué à la commission Education, enfance et jeunesse
PARENTS D'ELEVES	Liste indépendante
Mes Beauvois, Cerquiera-Moreau, Michaud-Jobert, Morice. MM. Dubois, Janvier,	Elus
	Liste indépendante
Mmes Mesland-Laouizeb, Picat, Berrue	Elues
LE DDEN	
Mme Robert et M. Giraux	

Membres absents excusés

Nom	Qualité
Inspectrice de l'éducation nationale	IEN
Mme De Nadaï Valérie	Inspectrice de l'Éducation nationale Orléans Val de Loire
Membres du Rased	Qualité
Mme Lechevallier	Psychologue scolaire

Pour introduction, la Présidente nomme 2 secrétaires de séance : Mmes Franzin et Citérin ;

Ordre du Jour :

1. Bilan des élections et présentations des membres du conseil.
2. Validation du compte-rendu du précédent conseil d'école.
3. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école.
4. Présentation et vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole.
5. Structure et organisation pédagogique.

6. Projets pédagogiques.
7. Coopérative scolaire : bilan et actions menées.
8. Investissements, entretien et travaux.
9. Prévention et sécurité.
10. Questions diverses.

Relevé de conclusions :

1. Bilan des élections et présentation des membres du conseil d'école :

Bilan des élections des représentants de parents au Conseil d'École :
440 électeurs inscrits, 238 votants, 11 sièges pourvus, 54.09 % de participation.
Un tour de table permet à chacun de se présenter.

2. Validation du compte-rendu du précédent conseil d'école : approuvé sans modification.

3. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école. :

3 modifications au précédent règlement :

- La diffusion du livret d'accueil en numérique via la messagerie de l'école ou le portail famille et non plus en version papier (§ 1.5.1 page 4).
- Ajout d'une réprimande à celle initialement prévue, à savoir un Travail d'Intérêt Général, en réparation d'une bêtise commise (§ 2.5 page 7).
- Lieux de proximité : uniquement ceux prévus initialement sur la commune de Sandillon dont l'étang de la Tuilerie) et les piscine et salle des fêtes de Jargeau. Les lieux situés sur la commune d'Orléans, et Orléans-La Source sont supprimés.
- Les horaires de l'école sont inchangés. Ils ont été seulement adaptés au contexte sanitaire. Ils devraient revenir à la normale à la rentrée des vacances de la Toussaint, si le « niveau 1 » est maintenu sur le département.

Le nouveau règlement intérieur est voté.

4. Présentation et vote du règlement intérieur du Conseil d'École :

Une modification est apportée, à la demande des parents, pour le dépôt des questions, car les « 15 jours » initialement prévus –notamment pour le 1^{er} conseil d'école- sont difficiles à respecter.
Mr Giroux, DDEN, propose d'appliquer la règle des 7 jours. La Mairie demande à avoir les questions deux semaines avant le Conseil d'école. Un consensus est trouvé : 10 jours ouvrés paraissent adaptés pour répondre le plus précisément possible aux questions. Modification approuvée.

5. Structure et organisation pédagogique :

➤ Structure :

Les effectifs actuels, 256 élèves, se répartissent ainsi :

- CP Mme Soulas 22 élèves, CP Mme Lissajoux 21 élèves, CP/CE2 M. Albert 12 + 9 élèves
- CE1 Mme Bitouzé 24 élèves, CE1 Mme Manceau 25 élèves
- CE2 Mme Lemêle et M. Brun 22 élèves, CE2/CM2 Mme Citérin 12 + 10 élèves
- CM1 Mme Franzin 25 élèves, CM1 Mme Aymond 24 élèves
- CM2 Mme Maire 25 élèves, CM2 Mme Morin 25 élèves

M. Brun complète le mi-temps de Mme Lemêle.

Mme Bailly complète les ¾ temps de Mme Franzin.

Mmes Grivois et Da Silva remplissent les fonctions d'AESH auprès de 4 enfants en situation de handicap.

➤ Organisation pédagogique :

- Accueil des familles :

Les familles ont rencontré les enseignants dans la classe de leurs enfants, entre le 13 et le 21 septembre 2021.
Les enseignantes de CP et CE1 ont également reçu tous les parents de leurs élèves, suite aux évaluations nationales. Il en sera de même en début d'année 2022 pour les élèves de CP uniquement.

- Activités pédagogiques complémentaires

Les enseignants proposent de l'aide personnalisée aux élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles dans les apprentissages.

Les APC ont lieu les midis ou les soirs, selon les classes.

- Evaluations

Traditionnellement les élèves de CP et de CE1 ont passé les évaluations nationales du 13 au 24 septembre.

Fin janvier, les élèves de CP seront à nouveau évalués.

L'objectif de ces évaluations est d'aider les enseignants à privilégier les démarches les plus adaptées à la réussite de chaque élève, dans les domaines du français et des mathématiques.

- Projet d'école

Le projet d'école 2016-2020 est arrivé à échéance.

Les priorités étaient données :

- à la langue française à travers le travail de l'oral, de la production d'écrits et du lexique.
- aux mathématiques, à travers la géométrie et les situations problèmes.

Le parcours citoyen de l'élève était une autre priorité de l'école. Un bilan -que nous ne manquerons pas de vous présenter lors du prochain conseil d'école- sera effectué dans les semaines à venir.

Le nouveau projet d'école devrait avoir pour trame de fond « *la nature, l'environnement et la protection de la planète* ». Les axes de travail –en lien avec les programmes de l'Education Nationale et les élèves de l'école- seront précisés ultérieurement et présentés en conseil d'école.

Les deux collectes « les Bouchons d'Amour » et « Respire » s'inscrivent toujours dans cette thématique et seront donc poursuivies.

Toutes les classes élémentaires vont travailler cette année autour des chants et musiques en lien avec le même thème. Pour le parcours artistique des élèves, les artistes retenus sont Giacometti, Klimt, Keith Haring ainsi qu'une pratique particulière « le Land'art ».

6. Projets pédagogiques :

L'ensemble des classes, à l'exception de Mme Maire investie dans d'autres projets, bénéficie des interventions de Madame André pendant un cycle « musique » de 6 ou 7 séances, qui devrait conduire nos élèves à se produire en février et en mai de l'année prochaine.

- Cycle 2 (CP, CE1, CE2) :

Mise en place d'un rallye-maths dans le cadre de la liaison GS/CP.

Les CP travaillent sur le concours des Incorruptibles.

Ils recevront un animateur des « moments magiques » pour apprendre à se relaxer.

Les gendarmes de Saint Cyr en Val devraient venir dans les classes de CE2, pour leur faire passer le permis piéton. Les CE2 devraient mettre à profit l'absence des CM2 pour créer des pièces de théâtre. Ils bénéficieront de l'intervention de Madame Nuria Goiriena, pour une expérience plastique...

- Cycle 3 (CM1, CM2) :

Les 2 classes de CM1 se sont inscrites au programme « école et cinéma » et ont déjà bénéficié de la 1ère projection.

Les CM2 bénéficieront d'une animation « Crue » avec la Maison de Loire. Les 3 classes de CM2 (et donc les CE2/CM2) travailleront avec un apiculteur qui fera deux interventions à l'école.

Les Cm2 de Mme Maire fera des sorties nature une fois par mois, animées par la Fédération des chasseurs.

Les enseignantes expriment leur volonté de s'inscrire aux « écoles fleuries ». M. Giroux met à leur disposition des vidéos de présentation du projet.

M. Delplanque recense les demandes transmises par les enseignantes de CM2 : des jardinières, des zones de jachères fleuries, l'utilisation active du composteur en lien avec la restauration scolaire. Il souhaite associer les parents d'élèves à ce nouveau projet (fabrication des jardinières « School made », constructions diverses (bancs, casiers de rangement).

M. Dubois demande s'il serait possible que des agents municipaux soient impliqués lors de ces réalisations, qui nécessitent un savoir-faire.

7. Classe de découverte :

Tous les CM2 de Sandillon partiront à Méaudre du 9 au 15 janvier prochain.

Coût du séjour : 580 €

Participation du département : 52 €

Mairie / Famille se partagent le reste à hauteur de 50 % pour chacune des parties soit 264 €.

Merci à la municipalité et au conseil départemental pour leur participation au financement de ce séjour.

Les familles, qui auraient besoin d'une aide pour financer ce séjour, ne doivent pas hésiter à contacter le CCAS de la commune.

8. Coopérative scolaire : bilan et actions menées.

Bilan financier fourni par Mme Lissajoux pour l'année scolaire 2020/2021 et consultable par tous.

Mmes Aymond et Lissajoux restent mandataires en 2021-2022.

Au 1er septembre 2021 : 6434 € (soit 4 000 € de moins que l'an passé).

L'un des postes de dépenses le plus important reste le transport, couvert en partie par la subvention municipale.

11. Questions diverses :

2. Questions des parents aux enseignants :

Qu'en est-il de la surveillance des portails ? La configuration des bâtiments et de la cour, les horaires décalés n'ont pas facilités la surveillance de ces espaces, malgré la présence de tous les enseignants pour l'entrée à l'école. Un rappel, cependant, les élèves, à l'heure de sortie de l'école, ne sont plus sous la responsabilité des enseignants, malgré une vigilance exercée à l'égard des CP.

Le retour « à la normale » devrait singulièrement améliorer la situation.

La directrice ne peut assurer le relais entre les parents et les services de la garderie (inscription à la dernière minute ou retour direct à la maison).

Les réponses aux autres questions ont été fournies au fur et à mesure du déroulé du conseil d'école (évolution du protocole sanitaire, horaires de l'école, PPMC et dortoir des élèves de PS).

3. Questions des parents à la municipalité :

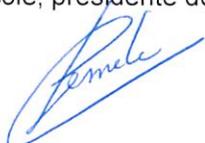
- *En préambule, les parents d'élèves regrettent l'absence de communication, en amont de la rentrée scolaire à la part de la municipalité, quant à l'organisation du Péri-scolaire.* La municipalité exprime ses regrets et sa volonté d'améliorer cette situation.
- *Qu'en est-il de la mise en place d'aide aux devoirs ?* La Mairie est d'accord sur le principe, Mmes Soulas, Citérin se proposent pour encadrer ce temps péri-scolaire.
- *Envisage-t-on un temps de devoirs surveillés pris en charge par les animateurs en parallèle à l'aide aux devoirs assuré par les enseignantes.* La Mairie dit que cela n'est pas envisageable pour le moment, qu'il faut attendre que la reprise des activités hors protocole sanitaire.
- *Demande de l'organigramme des services :* mise à disposition dès que possible.
- *Est-il possible de consulter le projet pédagogique du temps périscolaire qu'ils n'ont pas été en mesure de lire l'année dernière ?* La Mairie s'engage à le mettre à disposition.
- *Qu'en est-il de l'identification écrite des enfants qui partent au gymnase pendant le temps de garderie de façon à ne pas les chercher au moment du départ ?* La Mairie répond que les listes existent.
- *Une question est posée sur la suppression de la salle informatique..* M. Delplanque dit que la dotation suit son cours et que la « classe mobile » sera livrée, vraisemblablement au printemps 2022.
- *A quand les travaux de construction d'une nouvelle école ?* La Mairie répond que le premier chantier concernera le centre de loisirs, puis viendra l'école élémentaire avec l'écriture du cahier des charges.
- *Quelle procédure pour le dépôt d'un panier-repas ?* La Mairie répond que le dépôt d'un panier-repas est tout-à-fait possible et est effectué en respectant la chaîne du froid. Ce dispositif est spécifiquement mis en place, et est en lien avec un PAI (rédigé en concertations avec les parents, la directrice et les responsables de la municipalité).
- *A la demande de serviettes de table jetables,* la Mairie répond que cela est fait.
- *Possibilité de modifier le goûter du mercredi ?* Il est non modifiable.
- *Taux d'encadrement en « élémentaire » ?* 1 animateur pour 18 élèves (de + de 6 ans).
- D'autres questions qui concernent spécifiquement la restauration seront abordées le jeudi 18 novembre à 20 heures –lors de la commission de restauration-. La mairie propose l'accueil d'un nombre restreint de parents pour la prise d'un déjeuner...

Prochain conseil d'école : le jeudi 24 mars 2022 à 18 heures

La séance est levée à 20 h 10

Le jeudi 21 octobre 2021, à Sandillon.

La directrice de l'école, présidente de séance



Les secrétaires de séance :

